



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Bid Fax: 1-855-983-1808

Bid Email: soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 002 À UNE INVITATION À SOUMMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Calgary, AB

Titre : Phase 1 – Réparation du pont de la rivière Spruce et d'un ponceau - Parc national de Prince Albert	
N° de l'invitation : 5P468-23-0090/B	Date : 23 janvier 2024
N° de modification : 002	
N° de référence du client : N/A	
N° de référence de SEAG : N/A	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 30 janvier 2024	Fuseau horaire : HNR
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu	
N° de téléphone : 587-432-8458	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : jennifer.maheu@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

La présente modification vise à prolonger la date limite d'invitation à soumissionner jusqu'au **30 janvier 2024**, distribuer la liste des participants et le procès-verbal de la conférence des soumissionnaires du 9 janvier 2024 ainsi qu'à répondre aux questions du soumissionnaire.

A. DATE LIMITE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La date de clôture de la demande de soumissions 5P468-23-00090/B intitulée « Phase 1 – Réparation du pont de la rivière Spruce et d'un ponceau - Parc national de Prince Albert » est reportée du 24 janvier 2024, au **30 janvier 2024**.

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur ou par courriel à soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca / 1-855-983-1808. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Vendor	Representative's Name(s)
Warman Construction	Danica Bouvier Trevor Olynick

C. PROCÈS-VERBAL

- Le soumissionnaire a indiqué que l'approvisionnement en bois d'œuvre pose problème. Santé Canada a indiqué que les produits de traitement utilisés peuvent être dangereux et qu'il n'existe aucune solution de rechange à l'heure actuelle.
- On a informé le soumissionnaire qu'il doit présenter ses questions au plus tard le 10 janvier 2024 et que toute question sur la possibilité de réduire les restrictions relatives à certains des critères obligatoires doit être présentée par écrit à l'autorité contractante. Le soumissionnaire a indiqué que les ponceaux en tôle d'acier ne sont pas souvent utilisés en Saskatchewan et qu'il serait donc peut-être difficile de trouver un soumissionnaire.

D. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 Devons-nous enlever le mur de tête du ponceau?

R1 Oui, une partie du mur de tête du ponceau doit être enlevée et remplacée. Plus précisément, les planches du mur de tête en bois situées au-dessus du niveau de l'eau doivent être enlevées et remplacées.

Q2 Y a-t-il des travaux à réaliser sur le ponceau?

R2 Non, aucun travail sur le ponceau n'est prévu. Cependant, il faudra réaliser des travaux nécessitant l'enlèvement et le remplacement (y compris le compactage) des matériaux de remblai se trouvant directement à côté des parois du ponceau et leur servant de soutien.

Q3 En ce qui concerne les travaux sur le pont de la rivière Spruce, la circulation sera-t-elle détournée? Autrement, quelles sont les mesures prévues en matière de contrôle de la circulation?

R3 Les travaux doivent être effectués sur des parties du pont de la rivière Spruce seulement, et la mise en place de restrictions imposées à la circulation permettra de réaliser les travaux. La circulation en alternance sur une seule voie, les feux de circulation ou les légers ralentissements de la circulation constituent des mesures acceptables de contrôle de la circulation. Deux voies de circulation (une dans chaque direction) doivent être rétablies à la fin de chaque journée de travail. Il n'est pas nécessaire de détourner la circulation.

Q4 Dans la section O2 des exigences obligatoires, il est indiqué que l'entrepreneur doit pouvoir présenter deux exemples de projets de ponceaux à plaques multiples en tôle d'acier réalisés au cours des cinq dernières années. Toutefois, il s'agit d'un type de projet de ponceau qu'on ne voit que rarement dans la province depuis de nombreuses années.

Nous aimerions vous demander de modifier l'exigence concernant les projets de ponceaux à plaques multiples afin de la remplacer par des projets de ponceaux en tuyaux de tôle d'acier ondulée nécessitant des travaux d'excavation et le remblayage de matériaux servant de soutien au ponceau, réalisés au cours des cinq dernières années.

R4 Les exigences obligatoires ont été révisées conformément aux modifications à la trousse d'appel d'offres indiquées ci-dessous.

Q5 En ce qui concerne le bois traité – En octobre 2023, le gouvernement du Canada a interdit l'utilisation du produit chimique appelé le pentachlorophénol pour le traitement du bois d'œuvre. Depuis, l'industrie n'a pas été en mesure d'offrir un produit de remplacement qui permettrait de poursuivre la production de pieux en bois d'œuvre ou autres destinés à une installation dans l'eau. Nous tenons à vous informer de cette situation avant l'étape 2, puisqu'il est très probable que cette interdiction rende impossible l'approvisionnement en bois d'œuvre traité.

R5 Nous prenons note du commentaire au sujet du traitement du bois d'œuvre.

E) MODIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

1. INVITATION À SE QUALIFIER, ANNEXE 1 - EXIGENCES DE QUALIFICATION PHASE 1, EXIGENCES OBLIGATOIRES :

Supprimer : O2 en entier

Remplacer par :

O2

À la date de clôture du présent processus de préqualification, le soumissionnaire doit avoir mené à bien des travaux de remise en état structurelle ou de nouveaux ouvrages dans le cadre de deux (2) projets de **ponceau en tôle d'acier ondulée** comportant l'excavation et le remblayage de matériaux servant de soutien au ponceau.

Les projets devront de préférence avoir été réalisés dans le secteur public (c'est-à-dire pour un client du gouvernement fédéral, provincial ou territorial, ou d'une administration municipale).

La composante du projet réalisé par le soumissionnaire qui concerne les projets de ponceaux multiplaques en acier doit avoir une valeur d'au moins 30 000 \$ (hors taxes).

Remarque : Le soumissionnaire doit fournir des informations justificatives liées aux exigences obligatoires énumérées ci-dessus en utilisant les tableaux des projets 3 et 4 ci-dessous (utilisez des pages supplémentaires, si nécessaire).

N° de l'invitation :
5P468-23-0090/B

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Phase 1 – Réparation du pont de la rivière Spruce et d'un ponceau - Parc national de Prince Albert

**2. INVITATION À SE QUALIFIER, ANNEXE 1 - EXIGENCES DE QUALIFICATION PHASE 1,
EXIGENCES OBLIGATOIRES, PROJET 3 :**

Supprimer : Formulaire du PROJET 3 en entier

Remplacer par :

(Voir la page suivante)

N° de l'invitation :
5P468-23-0090/B

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Phase 1 – Réparation du pont de la rivière Spruce et d'un ponceau - Parc national de Prince Albert

PROJET 3		Réussi (Oui/Non)
Titre du projet :		
Emplacement du projet :		
Client (Maître d'ouvrage ou Entrepreneur général si sous-traitance) :		
Date de début du projet (JJ-MM-AAAA) :	Date d'achèvement du projet (JJ-MM-AAAA) :	
Ce projet a-t-il été achevé en grande partie au cours des 5 dernières années ? _____ Oui ou _____ Non		
S'agissait-il d'un projet de remise en état structurelle ou de construction d'un ponceau en tôle d'acier ondulée comportant l'excavation et le remblayage du matériau soutenant le ponceau? _____ Oui ou _____ Non		
Fournir une référence client. Il peut s'agir du nom, de l'adresse e-mail et du numéro de téléphone d'un propriétaire ou d'un représentant du propriétaire pour l'authentification/vérification des informations présenté. Lorsque le travail a été effectué en sous-traitance, les coordonnées de l'entrepreneur général (principal) sont acceptables. Nom : Courriel : Téléphone :		
Coût des travaux liés aux projets de ponceau en tôle d'acier ondulée _____ \$ (doit être d'au moins 30 000 \$)		

N° de l'invitation :
5P468-23-0090/B

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Phase 1 – Réparation du pont de la rivière Spruce et d'un ponceau - Parc national de Prince Albert

Décrivez brièvement le projet (coût, portée, taille, caractéristiques, etc.)	

N° de l'invitation :
5P468-23-0090/B

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Phase 1 – Réparation du pont de la rivière Spruce et d'un ponceau - Parc national de Prince Albert

3. INVITATION À SE QUALIFIER, ANNEXE 1 - EXIGENCES DE QUALIFICATION PHASE 1, EXIGENCES OBLIGATOIRES, PROJET 4 :

Supprimer : Formulaire du PROJET 4 en entier

Remplacer par :

(Voir la page suivante)

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMENTENT INCHANGÉES.

N° de l'invitation :
5P468-23-0090/B

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Phase 1 – Réparation du pont de la rivière Spruce et d'un ponceau - Parc national de Prince Albert

PROJET 4	
Titre du projet :	
Emplacement du projet :	
Client (Maître d'ouvrage ou Entrepreneur général si sous-traitance) :	
Date de début du projet (JJ-MM-AAAA) :	Date d'achèvement du projet (JJ-MM-AAAA) :
Ce projet a-t-il été achevé en grande partie au cours des 5 dernières années ? _____ Oui ou _____ Non	
S'agissait-il d'un projet de remise en état structurelle ou de construction d'un ponceau en tôle d'acier ondulée comportant l'excavation et le remblayage du matériau soutenant la buse? __ Oui ou __ Non	
Fournir une référence client. Il peut s'agir du nom, de l'adresse e-mail et du numéro de téléphone d'un propriétaire ou d'un représentant du propriétaire pour l'authentification/vérification des informations présenté. Lorsque le travail a été effectué en sous-traitance, les coordonnées de l'entrepreneur général (principal) sont acceptables. Nom : Courriel : Téléphone :	
Coût des travaux liés aux projets de ponceau en tôle d'acier ondulée (doit être d'au moins 30,000\$)	

N° de l'invitation :
5P468-23-0090/B

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Phase 1 – Réparation du pont de la rivière Spruce et d'un ponceau - Parc national de Prince Albert

Décrivez brièvement le projet (coût, portée, taille, caractéristiques, etc.)